

souhaitons donc que le Comité des Conférences ait le temps, en plus de préparer le programme des conférences pour 1968, d'étudier le concept des conférences spéciales majeures. Ce concept est vague et le Comité ne pourra peut-être pas le définir avec précision. Puisse-t-il au moins l'étudier et suggérer à l'Assemblée des moyens de fixer le nombre des conférences importantes et spéciales qui devraient se tenir au cours d'une année en particulier.

Nous attendons d'autre part l'étude du Secrétaire général sur la possibilité d'adopter un cycle budgétaire biennal pour l'ONU, rapport demandé par le Comité Ad Hoc au paragraphe 56 de son deuxième rapport, car nous croyons qu'il y a des avantages intrinsèques à adopter une telle formule. Cette formule pourrait aussi avoir comme heureux effet secondaire d'améliorer les relations entre le CCQAB et le Comité du Programme de la Coordination. A la 43ième session du Conseil économique et social, mon pays s'est fait le coauteur d'une résolution (E/RES/1275) qui, entre autres choses, exprimait l'espoir que le calendrier des réunions futures du CPC et du CCQAB soit établi de façon à permettre au CCQAB d'assister à l'avenir à toutes les réunions du CPC portant sur le programme des travaux et de prendre note du ou des rapports du CPC préparés en tenant compte des propositions budgétaires du Secrétaire général pour l'année à venir. Pour le moment, on a proposé que le CPC se réunisse en avril prochain pour analyser et évaluer les programmes des Nations Unies et pour établir la priorité de chacun d'eux au cours de l'exercice suivant. Le CCQAB se propose, tel qu'indiqué au paragraphe 82 du Document A/6707, de se réunir à la fin de la première semaine de juin 1968 pour commencer à étudier les prévisions budgétaires pour 1969. Il aura donc pu prendre connaissance des commentaires du CPC sur le programme des travaux au moment où il commencera l'examen des prévisions budgétaires. Cela constituera déjà une amélioration importante par rapport à cette année alors que le CCQAB n'a pu tenir compte, lors de son étude des propositions budgétaires pour 1968 soumises par le Secrétaire général, du rapport du Comité du programme et de la coordination sur le travail des Nations Unies dans les domaines économique et social et des Droits de l'Homme. Toutefois, comme le Secrétariat ne semble pas pouvoir présenter au CPC les implications budgétaires du programme des travaux pour l'année suivante à temps pour sa réunion de juin, le CCQAB a suggéré au paragraphe 82 du Document A/6707 que le CPC examine le programme des travaux pour l'année qui vient en se basant sur les affectations approuvées pour l'année en cours. Ma délégation croit toutefois que le travail du CPC ne sera utile que si ce dernier se base sur les propositions budgétaires du Secrétaire général pour l'année suivante présentées dans sa revue du Programme des Nations Unies. Cela serait probablement facile si le cycle budgétaire des Nations Unies était biennal, car il serait alors plus facile de donner au CPC les renseignements pour l'année suivante dont il a besoin à temps pour sa réunion au printemps. On pourrait aussi résoudre le problème en adoptant un budget détaillé selon les programmes d'activité et basé sur un plan à long terme approuvé. Si cela s'avère impossible on pourra faire avancer la solution du problème en demandant au Secrétariat d'appliquer la proposition du Secrétaire général au paragraphe 13 de la préface des Prévisions budgétaires et de fournir un ensemble de renseignements sur le budget